

**Rapport du Comité de vérification
à la vérificatrice générale du Canada**

pour l'exercice 2010-2011

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux, 2011.

ISSN 1925-8518

Table des matières

| | |
|---|----------|
| Introduction | 1 |
| Membres et réunions | 1 |
| Mandat du Comité | 2 |
| Huit domaines de responsabilité en matière de surveillance | 2 |
| 1. Valeurs et éthique | 2 |
| 2. Gestion des risques | 2 |
| 3. Cadre de contrôle de gestion | 2 |
| 4. Fonction d'audit interne | 3 |
| 5. Organismes centraux | 4 |
| 6. Suivi des plans d'action de la direction | 5 |
| 7. Information communiquée dans les états financiers et les comptes publics | 6 |
| 8. Rapports de reddition de comptes | 6 |
| Conclusion | 6 |

Introduction

Le Comité de vérification donne au vérificateur général des avis indépendants sur des questions relatives aux contrôles de gestion du Bureau du vérificateur général (BVG) et aux rapports sur ses plans et son rendement.

Étant donné le mandat du BVG, la qualité des audits et des autres examens qui y sont effectués revêt une importance cruciale. En conséquence, la fonction d'audit interne comprend l'audit de la conception et de la mise en œuvre du système de gestion de la qualité des audits; elle porte le nom de Revue des pratiques et vérification interne (RPVI).

Conformément aux dispositions de sa charte, le Comité a préparé le présent rapport pour l'exercice clos le 31 mars 2011.

Membres et réunions

Deux des trois membres du Comité avec droit de vote sont indépendants du Bureau. Il s'agit de Michel Dorais et de Peter Boomgaardt (président). Le Comité est également composé de John Wiersema, sous-vérificateur général, qui est membre d'office; et des membres sans droit de vote, Bruce Sloan, premier directeur principal, Lyn Sachs, vérificatrice générale adjointe et dirigeante principale des finances responsable des Services corporatifs, et Julie Charron, directrice principale et chef de la Revue des pratiques et vérification interne; ainsi que des membres choisis du personnel d'audit qui ont participé aux réunions en tant qu'observateurs et répondu aux questions des membres. En tant que nouveau membre du Comité, M. Dorais a assisté à une séance d'orientation du BVG d'une journée complète le 16 décembre 2010.

Le Comité s'est réuni à cinq reprises durant l'année (en mai, juillet, octobre, janvier et mars) et les membres étaient tous présents à chaque réunion. Le Comité a régulièrement tenu des séances à huis clos, où seuls les membres externes étaient réunis. Il a rencontré séparément l'auditeur externe, la chef de la vérification interne et la dirigeante principale des finances.

Les trois membres du Comité ayant un droit de vote ont assisté au Symposium des comités de vérification des ministères et organismes, présenté par le Bureau du contrôleur général le 4 novembre 2010, pour se tenir au courant des faits nouveaux dans le domaine.

Mandat du Comité

Chaque année, le Comité revoit et approuve son mandat et continue à élaborer des procédures courantes afin de servir efficacement les intérêts du vérificateur général. La *Politique sur la vérification interne* du Conseil du Trésor stipule que les principes qui y sont énoncés s'appliquent aux mandataires du Parlement (y compris le BVG), mais que des dérogations sont permises afin de protéger l'indépendance du BVG. Le Comité se reporte aux directives données aux comités de vérification des ministères et il a adopté les huit principaux domaines de responsabilité en matière de surveillance énoncés dans la politique du Conseil du Trésor.

Huit domaines de responsabilité en matière de surveillance

1. Valeurs et éthique

Pendant sa réunion de mars, le Comité a été informé des politiques et des procédures visant à diffuser les valeurs et le code d'éthique du BVG à tout le personnel ainsi qu'à favoriser et à surveiller la conformité. Le Comité a été satisfait des informations reçues et des procédures en vigueur au BVG. Il a également revu le rapport annuel sur le harcèlement et la discrimination du BVG, lequel signale qu'aucune plainte officielle n'a été formulée au cours de l'exercice 2010-2011.

2. Gestion des risques

Le Comité a reçu un compte rendu annuel sur les faits nouveaux liés aux pratiques de gestion des risques du BVG. Le cadre a été révisé en 2009, et le Comité surveille les progrès de la direction qui s'emploie à déterminer des indicateurs de gestion pertinents. Le Comité prévoit examiner les indicateurs externes établis par la direction, à l'occasion d'une réunion qui aura lieu en juillet 2011, dans le cadre de sa revue annuelle du rapport ministériel sur le rendement du BVG.

Lorsqu'il revoit le plan d'audit interne axé sur le risque, le Comité considère les risques relatifs à la gestion des audits internes comme faisant partie des activités fondamentales du BVG, ainsi que les risques relatifs aux plans d'audits internes et externes.

3. Cadre de contrôle de gestion

Le Comité a pris connaissance des principaux défis de gestion et des procédures adoptées afin d'apaiser les inquiétudes et de produire les résultats souhaités.

Le Comité a reçu le rapport sur l'examen par les pairs de mai 2010, réalisé par une équipe multinationale d'auditeurs sous la direction du bureau de l'auditeur

général de l'Australie (Australian National Audit Office). Le Comité s'est réjoui de la conclusion du rapport : le Système de gestion de la qualité (SGQ) du BVG pour les audits a été conçu pour lui procurer l'assurance raisonnable que le travail du BVG respecte les autorisations législatives et les normes professionnelles applicables. Le rapport concluait également que le SGQ fonctionne efficacement, bien que certains domaines exigent une attention particulière.

Le Comité s'est dit satisfait de la réponse de la direction au rapport d'examen par les pairs. De plus, il a remarqué que les domaines exigeant une attention particulière correspondaient aux conclusions des audits internes du BVG. Le Comité continuera de surveiller les plans d'action de la direction à l'égard des domaines qui exigent une attention particulière, dont les possibilités d'améliorations soulevées dans le rapport.

De plus, le Comité s'est vu présenter les plans du BVG visant la mise en œuvre de la *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor. L'accent a été mis, dans un premier temps, sur les contrôles des opérations financières et les rapports. Cette politique est maintenant en vigueur et des tests seront effectués tout au long de l'année pour valider l'efficacité des contrôles financiers. Finalement, bien qu'il se tienne au fait des activités en cours, le Comité reçoit à chaque réunion une copie des plus récents rapports mensuels de la haute direction.

4. Fonction d'audit interne

Le BVG se distingue par la fiabilité et l'intégrité des rapports produits dans le cadre de ses différents audits et autres examens. Ainsi, le BVG accorde une attention particulière au bon fonctionnement du Système de gestion de la qualité (SGQ) pour ses produits d'audit. Pour ce faire, il procède à des évaluations périodiques de la conception du Système de gestion de la qualité et à des revues annuelles systématiques et rigoureuses des pratiques qui visent tous les professionnels en exercice de niveau supérieur.

Le Comité a noté que toutes les revues des pratiques des audits d'états financiers et de performance prévues ont été achevées avant le 31 mars 2011.

Le Comité a accordé beaucoup d'attention aux conclusions et aux recommandations découlant de l'examen externe par les pairs et des revues des pratiques. Le rapport sur les revues des pratiques d'audit d'états financiers, réalisé pendant l'exercice 2010-2011, signale des améliorations par rapport aux conclusions de l'exercice précédent, mais révèle encore des cas où l'application du SGQ devait être améliorée. Les revues ont permis de confirmer que les opinions et les conclusions formulées par le BVG étaient étayées comme il se doit.

Le Comité surveille régulièrement les activités et les progrès de l'Équipe de la revue des pratiques et de la vérification interne en :

- recevant, à chaque réunion, une mise à jour des audits portant entre autres sur les progrès réalisés, les questions concernant la dotation, et d'autres questions touchant la revue des pratiques et la vérification interne;
- révisant le plan de la revue des pratiques et de la vérification interne axé sur le risque;
- révisant les rapports de revue des pratiques et d'audit interne.

Au cours de l'exercice 2010-2011, le Comité a recommandé que le rapport d'audit interne qui traite de la *Politique sur l'accueil* soit approuvé. Il surveillera les plans de gestion pour renforcer davantage les procédures. Le Comité a également examiné le plan triennal de la revue des pratiques et de la vérification interne axé sur les risques proposé pour les exercices de 2010-2011 à 2012-2013. Il a par la suite fait des suggestions et recommandé que le plan soit approuvé.

Le Comité considère que la fonction d'audit interne :

- comprend les activités de revue des pratiques;
- est assumée par des professionnels qualifiés;
- permet de planifier les travaux selon des méthodes axées sur les risques;
- permet d'utiliser une approche professionnelle lors de la planification, de l'exécution et de la supervision des travaux, ainsi que lors de l'établissement de rapports;
- permet de procéder à un suivi systématique des progrès réalisés par la direction pour donner suite aux conclusions et aux recommandations;
- respecte l'esprit de la *Politique sur la vérification interne* du Conseil du Trésor.

Le Comité est convaincu que l'Équipe de la revue des pratiques et de la vérification interne continue d'exercer ses activités en respectant les directives applicables, qu'elle possède une capacité raisonnable de remplir son mandat et qu'elle joue son rôle de façon satisfaisante.

5. Organismes centraux

La vérificatrice générale relève directement du Parlement et doit demeurer indépendante du gouvernement fédéral. Compte tenu de cette indépendance, le BVG a été expressément exempté de certaines dispositions des politiques qui imposent la surveillance par les organismes centraux ou la nécessité d'obtenir l'approbation du gouvernement. Dans le cas de telles exemptions, seule la

vérificatrice générale est responsable des contrôles. Le Comité a été mis au courant des différents contrôles que le BVG a établis pour remplacer la surveillance exercée par les organismes centraux sur les paramètres des ministères.

De plus, le Comité est régulièrement informé des faits nouveaux liés à la surveillance exercée par le Parlement sur le financement et les opérations du BVG. De même, le Comité était au courant du rapport lié à la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles*, bien qu'aucune divulgation n'ait été signalée au BVG.

6. Suivi des plans d'action de la direction

Pour le Comité, il est prioritaire d'évaluer si les plans d'action de la direction et si la surveillance de la mise en œuvre de ces plans répondent aux besoins et sont établis en temps opportun. Une approche systématique et complète a donc été adoptée. Cette dernière prévoit des rapports d'étape d'ici à ce que chaque point soulevé ait été réglé. Le Comité reçoit périodiquement une mise à jour.

Le BVG effectue une mise à jour complète des méthodes qu'il utilise pour combler les lacunes relevées et pour instaurer les changements apportés par les nouvelles normes d'information financière, les Normes internationales d'information financière et les Normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public, ainsi que les nouvelles Normes canadiennes d'audit, les NCA. Il faudra deux autres années pour achever et mettre en œuvre ce projet, connu sous le nom de Renouvellement des méthodes d'audit (RMA). Au cours de l'exercice 2010-2011, le Comité s'est concentré sur la surveillance du projet et, à chaque réunion, on lui a remis des rapports d'étape.

Périodiquement, le Comité reçoit des mises à jour des progrès réalisés pour donner suite aux constatations découlant des audits internes, et ce, jusqu'à ce que tous les points soulevés soient réglés. Le Comité examine le rapport de suivi de la revue des pratiques et de la vérification interne sur les mesures prises par la direction pour donner suite aux recommandations formulées dans les rapports de revue des pratiques et dans celui de l'examen par les pairs. Le rapport de suivi a donné l'assurance que des mesures ont été prises quant aux recommandations mises en œuvre. En outre, il a présenté le traitement prévu à l'égard des autres recommandations.

Le Comité assiste aussi à des séances d'information sur les principales activités et les initiatives importantes menées par le BVG. Au cours de l'exercice 2010-2011, le Comité a participé à des séances d'information sur les sujets suivants :

- une stratégie portant sur la formation au BVG;
- un plan stratégique pour le dirigeant principal de l'information;

- les processus et les activités liés aux demandes d'accès à l'information;
- les résultats des inspections menées par les ordres comptables provinciaux.

7. Information communiquée dans les états financiers et les comptes publics

Lors d'une séance d'information, la direction a renseigné le Comité sur la préparation des états financiers et du budget des dépenses, ainsi que sur le choix des méthodes comptables. En juillet 2010, le Comité a rencontré l'auditeur externe, le cabinet Welch LLP, qui lui a communiqué les résultats de l'audit des états financiers du BVG du 31 mars 2010 et de l'information soumise au receveur général pour être versée dans les Comptes publics du Canada. Le Comité a recommandé à la vérificatrice générale d'approuver les états financiers. Au cours de la réunion de mars, l'auditeur externe a fait rapport sur le plan d'audit des états financiers du BVG de l'exercice se terminant le 31 mars 2011.

8. Rapports de reddition de comptes

En juillet 2010, le Comité a examiné une ébauche du Rapport ministériel sur le rendement de 2009-2010, y compris les états financiers audités connexes. De même, en janvier 2011, le Comité a revu une ébauche du Rapport sur les plans et priorités de 2011-2012. Dans les deux cas, le Comité a présenté quelques suggestions et s'est dit satisfait du contenu des rapports.

Conclusion

Les séances d'information et les rapports présentés au Comité au cours de l'exercice 2010-2011, ainsi que l'expérience qu'il a acquise au cours des années précédentes, lui ont permis de bien comprendre les principaux défis auxquels fait face le Bureau. La direction et le personnel ont exprimé clairement et franchement les défis qu'ils ont à relever. Ils se sont également montrés ouverts aux commentaires des membres du Comité.

Le Comité remarque que le BVG se fixe des normes de qualité très élevées pour ses produits d'audit. Les constatations des revues des pratiques internes, tout au long de l'exercice, ont été encourageantes pour la direction et le Comité. Dans son rapport de 2009-2010, le Comité a entièrement souscrit à la grande initiative de mise à jour des méthodes d'audit et des instruments de travail. Cette initiative a été menée tant pour corriger les déficiences dans les pratiques actuelles que pour se préparer aux changements implicites des nouveaux référentiels d'information financière, les normes internationales d'information financière et les normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public, ainsi que des nouvelles normes d'audit, les normes canadiennes d'audit. Le Comité continue de surveiller les progrès des plans d'action qui sont mis en œuvre pour renforcer les procédures.

Le Comité est convaincu que le BVG s'est doté de bonnes méthodes pour réaliser des audits fiables. De même, le Comité estime que le système des contrôles de gestion est satisfaisant.

Dans l'ensemble, le Comité conclut que le Bureau a adopté une approche rationnelle et systématique pour remplir son mandat, surveiller ses résultats et rendre des comptes au Parlement et au public.

Avril 2011